COFIN 2024 - préavis municipal no 54 / 2024 - comptes communaux 2023

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée de son Président, Simon Schulé et de ses membres, Mmes Ariane Morand, Filomène Garcia, Nadia Pisani Ben Nsir et M. Philippe Noël, a analysé ce préavis et rédigé ce rapport. Elle s'est basée sur les documents fournis et les réponses obtenues.

La COFIN s'est réunie une première fois le lundi 13 mai, ensuite (sans Ariane Morand, excusée) elle a rencontré le mardi 21 mai 2024 Mme la boursière Anne-Sandra Caccia et M. le Municipal Denis Favre, pour poser des questions d'ordre essentiellement techniques. Une liste de questions plus large a ensuite été fournie à la Municipalité.

Le 28 mai, la COFIN (sans Nadia Pisani Ben Nsir, excusée) a rencontré la Municipalité au complet, Mme la Syndique Claudia Perrin, Madame la Municipale Jennifer Dagon, Messieurs les Municipaux Denis Favre, Patrick Oppliger et Blaise Jaunin, qui ont répondu aux questions et fourni des documents supplémentaires liés aux questions transmises.

Nous souhaitons remercier notre Exécutif ainsi que notre boursière pour le soutien apporté durant nos travaux, pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie les lundis 3 juin et 10 juin afin de statuer et rédiger son rapport.

Analyse des comptes : Pages jaunes, 1 à 14

Commentaires sur le résultat de l'exercice 2023

Les comptes de l'exercice 2023 étaient attendus avec une certaine sérénité. Le budget approuvé était comme d'habitude prudent, les investissements à court terme sans risque et l'arrivée importante de nouveaux habitants en 2022 (augmentation de 327 personnes) laissait entrevoir une augmentation notable des revenus, en particulier au niveau des impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune). Restait, comme chaque année, l'incertitude sur la participation à la péréquation cantonale, qui est relativement imprévisible, mais prudemment estimée lors du budget, et qui résulte chaque année en une « bonne surprise ».

A noter que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a été entérinée par le Grand Conseil le 4 juin 2024 et entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Elle est censée être plus claire et plus transparente, ce qui permettra, nous l'espérons une estimation plus précise à l'avenir.

COFIN 2024 - préavis municipal no 54 / 2024 - comptes communaux 2023

Quelques éléments particuliers sont à relever, car ils représentent une grande part de la différence entre le budget et les comptes.

Pour les **charges**, les différences les plus importantes sont une augmentation de la contribution au fonds de péréquation et un amortissement obligatoire absent du budget pour cause de décision postérieure à son établissement.

Pour les **revenus**, ce sont des entrées fiscales bien au-delà des valeurs budgétisées, une grande différence au niveau du retour du fonds de péréquation et une sous-estimation des revenus des taxes et émoluments.

Ainsi les comptes qui nous sont soumis présentent un excédent de revenus de CHF 2'814'781.38 au regard d'un budget qui prévoyait une perte de CHF 14'300.00.-. Cet excédent a permis de couvrir les investissements et diminuer l'endettement.

La marge d'autofinancement (revenus épurés moins charges épurées), baromètre habituel de la situation financière de la Commune est à nouveau importante (CHF 3'940'359.65). Le diagramme suivant présente son évolution pendant les 5 dernières années en comparaison du budget.

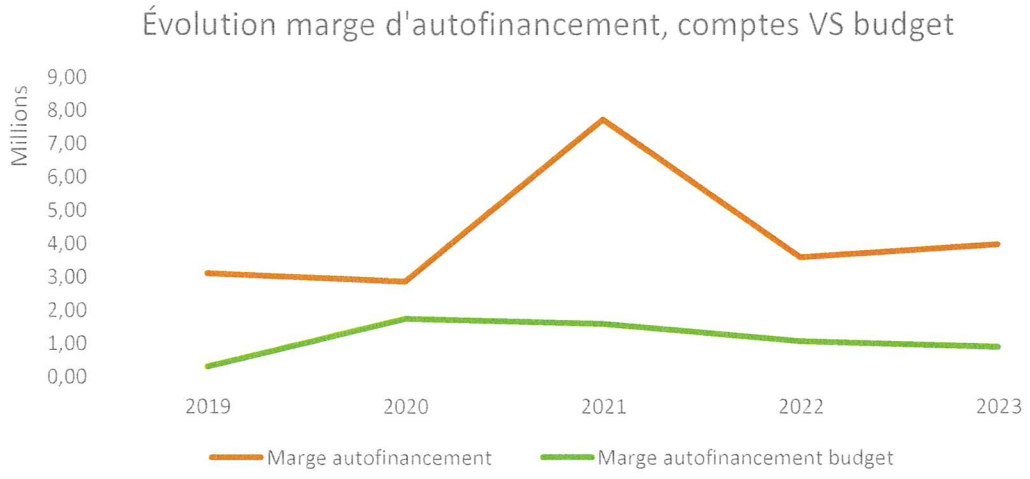

On remarque en particulier que la marge d'autofinancement au budget n'est pas un indicateur pertinent sur la santé financière de la commune.

Le poids des intérêts passifs des emprunts actuels sur les finances communales, est évaluable par exemple par la quotité d'intérêts passifs par rapport aux revenus épurés soit 0,72% pour 2023. On parle de charge « supportable » en dessous de 5%.

COFIN 2024 - préavis municipal no 54 / 2024 - comptes communaux 2023

L'endettement net de la commune s'élève à CHF 2'736'303.37. La conséquence de la budgétisation prudente depuis plusieurs années, de la bonne maîtrise des charges et d'un investissement limité dans les infrastructures et services communaux est évidente dans le graphique suivant :

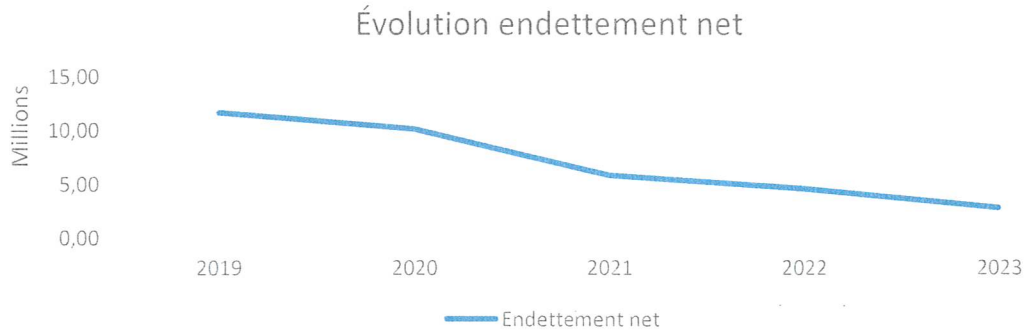

Notre commune est peu endettée (CHF 686,45.- d'endettement net par habitant), ce qui la met dans une position confortable pour affronter les défis futurs.

Examen des charges (pages 5 à 7)

Remarques : Le terme *budget* utilisé seul signifie budget 2023. Nous nous concentrerons en général sur les différences entre le budget et les comptes 2023, car la différence entre le budget et les comptes 2022 a déjà été détaillée lors de l'établissement de celui-ci.

30 Autorités et personnel

Ce poste augmente par rapport aux comptes 2022 principalement par augmentation de la masse salariale.
Les charges sont inférieures à celles prévues par le budget (-4,3%) pour plusieurs raisons :

- Baisse par amendement de l'augmentation liée à l'indexation des salaires à l'indice du coût de la vie, de 3,5% à 2,5%.
- Réorganisation du service technique et du service des bâtiments.
- Renoncement d'un engagement de personnel pour le réfectoire (moins de fréquentation que prévu).

32 Intérêts passifs

Ce poste est en nette baisse (-12,96% par rapport à 2022). Notre taux moyen des emprunts passe de 1.36 % en 2022 à 1.21 % en 2023, notre dette à long terme s'élève toujours à CHF 11'500'000.- au 31.12.2023.

33 Amortissements

Bas de la page 5 :

Nous relevons que la charge récurrente concernant les défalcations, abandons et remises d'impôts pour un montant total cumulé de CHF 183'527.- a augmenté de 79%

par rapport à 2022. Ces pertes fiscales, communiquées par le Canton, représentent maintenant presque deux points d'impôts.

35 Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques
Ce poste est en augmentation importante, +26,75% par rapport à 2022, +6,08% par rapport au budget. Le détail est donné en page 6 du préavis.

36 Aides et subventions à des institutions privées
Les charges sont en nette augmentation par rapport à 2022 (+50,65%) et par rapport au budget (+27,46%). Cela est principalement dû à une explosion de l'aide financière sur l'énergie. L'augmentation du budget par amendement n'aura pas suffi, nous y reviendrons dans les pages blanches.

Examen des revenus (pages 8 et 9)

40 Impôts
Le revenu de l'impôt est supérieur de CHF 1'378'970.- (14,14%) à l'estimation du budget. L'estimation de l'impact des nouveaux contribuables était probablement nettement sous-estimée (+ CHF 791'974.- pour les impôts sur le revenu et fortune), mais les impôts sur des personnes morales étaient également nettement supérieur à ce qui était prévu (+ CHF 345'570.- pour les impôts sur le bénéfice et le capital).

42 Revenus du patrimoine
Les revenus du patrimoine sont supérieurs de 13,31% au budget. La raison principale est un ensemble de placements à terme effectués par notre service financier pour éviter les taux négatifs des comptes bancaires, qui ont rapporté nettement plus que prévu (CHF 98'378.- de plus au compte 220.4222.00, soit une augmentation de 386% par rapport au budget,).

43 Taxes, émoluments, produits de ventes
Les revenus de ce groupe sont nettement supérieurs au budget (CHF 422'228.- soit + 17.77 %). Il s'agit pour l'essentiel de recettes liées aux émoluments, des finances d'écolage à charge des parents et des remboursements de tiers.

44 Parts à des recettes cantonales
Baisse de 73,07% par rapport à 2022, car les hauts revenus de l'impôt sur les gains immobiliers étaient liés à la vague de nouvelles constructions, qui sont maintenant terminées pour la plupart.

45 Participations et remboursements de collectivités publiques
Le retour du fonds de péréquation devrait être beaucoup plus important que prévu. Les valeurs sont toujours basées sur des estimations affinées par rapport à celles du budget. En l'état, nous voyons une différence entre le budget et les comptes de CHF 1'581'055.-, ce qui constitue une grande part de l'excédent de revenu de l'exercice 2023.

COFIN 2024 - préavis municipal no 54 / 2024 - comptes communaux 2023

Conclusions (page 14)
La COFIN constate que les charges ont été encadrées et ont respecté le budget voté par le Conseil communal. L'exercice 2023 peut à nouveau être considéré comme très bon. Les indicateurs financiers sont tous au vert, malgré le fait que notre point d'impôt par habitant (valeur relative représentant la « qualité » fiscale des contribuables) soit relativement bas par rapport aux autres communes de la région. Dans l'ensemble, on remarque un très grand écart entre le budget et les comptes, comme pour les années précédentes. Une estimation plus serrée donnerait peut-être plus de marge de manœuvres aux différents dicastères pour réaliser des projets supplémentaires.

Pages blanches, 15 à 98
1 Administration générale (p. 17 à 28)
Pas de commentaire supplémentaire.

2 Finances (p. 29 à 34)
220 Service financier (p. 31)
220.3520.00 Fds de péréquation horizontal EtaCom (participation)
Notre participation au fonds de péréquation a été recalculé plus haut qu'au budget (CHF 93'964.- de plus), car elle est liée aux revenus fiscaux, qui sont plus élevés que prévu.

220.4520.00 Fds de péréquation horizontal EtaCom (retour)
La différence importante de revenus par rapport au budget (+ CHF 1'167'859.-) est principalement due au décompte final pour 2022 (CHF 822'375.-), ainsi qu'au calcul mis à jour pour 2023 d'après les chiffres fournis par le canton et le calcul de notre point d'impôt communal.

220.4222.00 Intérêts et dividendes placements long terme
Déjà mentionné à l'examen des revenus.

Pour les impôts, nous vous renvoyons à nos remarques sur les pages jaunes.

3 Domaines et bâtiments (p. 35 à 46)
351.4231.00 Auberge communale de la Charrue - Loyers (p. 39)

Le revenu des loyers de CHF 67'362.- est composé de CHF 8'400.- pour les locaux du SDNL et CHF 58'962.- pour l'auberge communale. La différence de CHF 41'238.- avec le budget se justifie par la résiliation du bail du SDNL au 30 juin 2023 et une aide sous forme de diminution de loyer de la Charrue de CHF 32'838.- suite aux problèmes de piano ainsi qu'une adaptation des charges fixes.

COFIN 2024 - préavis municipal no 54 / 2024 - comptes communaux 2023

4 Travaux (p. 47 à 57)
450 Ordures ménagères et déchets (p. 55)

450.4342.01 – Taxe

Le budget tenait compte d'une augmentation de CHF 85.- à CHF 92.- par habitant, soit une augmentation de 8,24%, qui n'a pas été appliquée. On voit que l'augmentation de la population a presque compensé cette différence, car il ne manque que 2,47% par rapport à ce qui était prévu initialement.

450.3121.00 Achats et consommation d'eau

Une charge surprise est en cours d'analyse : un montant de CHF 7'458,20 a été facturé par les SI de Lausanne pour l'utilisation d'eau du local de la déchetterie. Il s'agit d'une augmentation de 1'865% par rapport au budget de ce compte. Cela pourrait être dû à une fuite.

5 Instruction publique et cultes (p. 59 à 73)
Pas de commentaire supplémentaire.

6 Police (p. 74 à 79)
Pas de commentaire supplémentaire.

7 Sécurité sociale (p. 80 à 89)
71 - Service social, communal et intercommunal : le revenu est supérieur de CHF 334'474.-, soit 31,79%. Cela est principalement dû à une sous-estimation des revenus des finances d'écolage à charges des parents (divers comptes 4332.00).

72 – Prévoyance sociale (p. 89) : les charges sont supérieures de CHF 305'071,05. La différence provient de notre contribution supérieure à l'estimation au fonds de péréquation et à un doublement de notre cotisation aux frais de l'association des structures d'accueil en milieu familial (AMF). Cette différence est liée à l'augmentation des salaires et à une modification du calcul des cotisations à l'AVS pour les accueillantes (cotisation dès le premier franc).

8 Services industriels (p. 90 à 91)
Service électrique – Aide financière sur l'énergie (820.3657.00) : Le budget amendé par le Conseil à CHF 74'000.- n'a pas suffi à couvrir les demandes de subvention acceptées pour les installations de production d'énergie renouvelable.

Les charges s'élèvent à CHF 159'002,20, soit CHF 85'002,20 de plus que le montant prévu. La différence a été prélevée par le poste 310.3909 - taxe sur le droit d'usage du sol, ce qui a permis de répondre à toutes les demandes. Cette taxe n'étant pas affectée, c'est une solution qui nous semble raisonnable et acceptable.

Pages vertes, Bilan au 31 décembre 2023 p. 99 à 105
Le total des financements spéciaux, fonds de réserve et fonds propres de CHF 23'749'607,56 représente 60,26% du bilan de CHF 39'413'977,03, contre 58.14 % du

bilan au 31.12.2022 et contre 53.44 % du bilan au 31.12.2021. Ce taux démontre une structure solide du bilan qui s'est encore renforcée.

Les fonds spéciaux et fonds de réserve représentent toujours un montant important de CHF 16'453'724,58. Le passage au nouveau plan comptable MCH2 nécessite de se pencher sur l'avenir de certains de ces fonds et d'envisager leur assainissement progressif au cas par cas.

Conclusion de la COFIN sur les comptes 2023

Forte de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 54 / 2024 adopté en séance du 29 avril 2024
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2023 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président-rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 13 juin 2024

Simon SCHÜLÉ

Les autres membres :

Philippe NOËL **Ariane MORAND** **Filomène GARCIA** **Nadia PISANI BEN NSIR**